



Déclaration FO Conférence Salariale du 28 février 2024

Alors que s'ouvre cette conférence salariale, FORCE OUVRIÈRE souhaite réaffirmer ses revendications et faire part de son inquiétude pour l'ensemble des droits des salariés après la promulgation du décret 2024-124 « portant annulation de crédits ».

Ce décret acte une cure d'austérité d'envergure qui ne pourra que porter atteinte aux intérêts des salariés, et n'épargnera pas notre secteur. Il fait suite à plusieurs années de gel de salaire et d'austérité qui ont conduit à une paupérisation des salariés et à un déficit de recrutements préjudiciable au fonctionnement des établissements du secteur Sanitaire, Social, Médico-social et de l'Aide à domicile.

FORCE OUVRIÈRE exige en préalable le retrait immédiat du décret 2024-124.

Et nous continuons de revendiquer :

- L'indemnité forfaitaire mensuelle Ségur de 238 € brut (183 € net), pour tous, à compter du 1^{er} avril 2022
- La transposition des dernières mesures de la Fonction Publique pour les salariés des différentes conventions collectives, à savoir :
 - La majoration de 25 % des heures travaillées de nuit entre 23h et 6h
 - La majoration de 20 % des heures travaillées le dimanche et les jours fériés
 - La majoration de 50 % des gardes des personnels médicaux
- L'augmentation générale des salaires de 25 % dans chaque convention collective
- La prise en compte de TOUS les temps de déplacement, en temps de travail effectif, y compris les temps de trajets domicile-travail et travail-domicile, pour l'Aide à domicile
- Le maintien et l'amélioration de toutes les conventions collectives
- Un plan financier d'urgence pour tout le secteur à la hauteur des besoins

Paris, le 28 février 2024